



# LE CHASSEUR ARDENNAIS

ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Abonnement de sympathie: 20 F les quatre numéros

REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:

38, avenue Emile Bossaert, Koekelberg (Bruxelles 8) — Tél. 25.04.76

C.C.P. 2133.93 « Le Chasseur Ardennais » - Bruxelles 8

A GOTTEM



La Tombe du Chasseur Ardennais Inconnu

## CHASSEURS ARDENNAIS

Confiez votre publicité à votre bulletin

PROCUREZ LUI DE LA PUBLICITE

### TARIF

Une page .....	F 1 000
Une demi-page .....	600
Un quart de page .....	350
Un huitième de page .....	200

Les demandes d'insertion doivent parvenir pour le 5 avril, le 5 août et le 5 décembre à l'Administrateur, avenue Emile Bossaert, 38, à Bruxelles 8. Les paiements se font au C.C.P. 2133.93 « Le Chasseur Ardenais », Bruxelles 8, suivant facture envoyée par l'Administrateur.

### ADRESSES A RETENIR

#### Président National :

Colonel E. MATHEN, 50, rue Plas, Meise.

#### Secrétaire National :

V. ROBERT, 26, rue des Etangs, Linkebeek (Bruxelles).

#### Trésorier National :

F. CROCHET, Arlon - C.C.P. 3449.69.

### MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle mais à quel titre ?

### MEMBRE EFFECTIF (cotisation : 30 F minimum)

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1re ou 2e division des Chasseurs Ardenais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch.A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'intendance des Ch.A., le 20 A, la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

### MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardenais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardenais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

## SOMMAIRE

1. Vingt ans après... Petite histoire de Chasseur Ardenais.
2. Historique du 5<sup>e</sup> Chasseurs Ardenais.
3. Patriotisme et civisme.
4. Compte rendu de l'Assemblée Générale.
5. Avec les Chasseurs Ardenais de la 3<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> Régiment.
6. Coups de boutoir.
7. La vie de la Fraternelle.
8. Adresses à retenir.
9. Communiqué.
10. In memoriam.
11. Les Chasseurs Ardenais et la littérature.

Les articles insérés n'engagent que leurs auteurs.

### MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui par son dévouement et les services rendus au Service Social des Ch.A. ou à la Fraternelle des Ch.A. a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

### MEMBRE ADHERENT (cotisation 30 F minimum)

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

### MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardenais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 50 F minimum.

## Vingt ans après...

Cette « petite » histoire d'un Ch.A. de mai 1940 a paru aux éditions de la Dryade en 1963, in fine d'un livre intitulé « Au Luxembourg, jadis et naguère ».

Franchement, et avec une véritable stupeur, les Bécarts verts de mai 1940 ne s'y retrouvent que très peu... Appréciations malveillantes, ou fantaisistes, exagérations manifestes, inexactitudes et erreurs malveillantes, ou fantaisistes, « oublis et brume », parti-pris, antimilitarisme maladif prennent dans cette relation une trop large liberté avec la simple vérité, tout en soulignant une rancœur évidente.

La Fraternelle des Ch.A. rejette le bien-fondé d'appréciations qui manquent littéralement de mesure, dans leur généralisation systématique, ou qui prennent un ton acerbe que réprouve la fraternité d'armes envers des chefs ou des subalternes ayant partagé sans hésiter des dangers communs. Nous ne désirons pas entamer une polémique avec un écrivain doué peut-être, mais dont les idées ne sont pas les nôtres, parce qu'un manque complet d'objectivité les déforme.

L'auteur de l'article, Georges Bouillon, qualifie lui-même son récit de « petite histoire, de vérité vécue par un homme quelconque, qui a parfois confondu et qui a beaucoup oublié, qui a voulu éviter à tout prix le héros schématique... » Croit-il sincèrement que ce préambule ne le dépeint pas crûment lui-même et qu'il autorise toutes les libertés avec la réalité ? Et notamment celle-ci : « Quel Belge en 1940 avait le sentiment de défendre une certaine conception démocratique de la dignité humaine, ainsi que la ferme volonté de la payer de sa vie ? »

A lire ce récit, le lecteur acquiert la conviction que G. Bouillon ne fut guère de ce nombre : ses ocellères apparaissent trop évidentes pour lui avoir permis de constater, avant, pendant et après les 18 jours, qu'il existe réellement de nombreux Belges qui, avec ou sans béret vert, aiment leur Patrie, et auxquels il ferait mieux de tirer son chapeau, au lieu de dénigrer..., comme il le fait, ses anciens camarades de combat.

Personnellement, je trouve étrange — et les Anciens partagent cette opinion — que vous semblez, G. Bouillon, n'avoir surtout gardé que le souvenir fidèle de quelques images grises ou mesquines du temps de la caserne, de petites choses humaines, et de servitudes inévitables dans la vie en campagne... Il me paraît tout aussi étrange que vous n'ayez pas retenu plus largement le souvenir des Morts au Champ d'honneur, et que ne vous ait frappé que chichement celui des souffrances et des privations acceptées parfois en ronchonnant, mais toujours par réel esprit de loyalisme ou de camaraderie... Non, G. Bouillon, tout cela ne fut pas « un mythe Ch.A. », comme vous osez l'écrire cyniquement, mais fut pendant dix-huit jours l'expression journalière de la volonté de se défendre, et de la fidélité des Ardenais... Certes, il y eut des insuffisances notoires dans notre Armée : dans l'armement et le matériel, dans la protection aérienne, dans l'instruction tactique et dans la préparation

### PETITE HISTOIRE DE CHASSEUR ARDENNAIS

civique. Elles se révélèrent aussi, et durement, dans toutes les armées occidentales, et rendirent inévitable la stratégie des replis successifs...

Et pourtant... Si on veut trouver les véritables responsables de la défaite de 1940, il faut se tourner d'abord du côté de la politique, qui n'a pas consenti les crédits suffisants en temps voulu, dès 1935... Il est par conséquent injuste de jeter toutes les pierres aux chefs et aux soldats de 1940 et, comme vous le faites ou l'insinuez, G. Bouillon, d'attribuer la défaite à la pagaie d'une armée mal commandée, et « dont les quatre-vingts généraux sont tous restés bien vivants ». Vous deviez avoir de solides ocellères pour ne pas avoir constaté que les Bécarts verts de mai 1940 se sont conduits avec honneur, et que bien d'autres à l'infanterie, à l'artillerie et aux blindés se comportèrent de même. L'horreur de la guerre est naturelle et le désir de l'écarter peut justifier une certaine idéologie antimilitariste sincère, mais jamais au point de s'estimer autorisé à affirmer comme vous : « que les Belges en 1940 ne furent pas grands, car ils ne surent pas mourir », en ajoutant immédiatement : « les Anglais, eux sauraient le faire, et bientôt, les Russes ».

En réalité, vous avez écrit un « méchant roman », où la vérité est malmenée... Par votre manque de modestie, par votre esprit de dénigrement et par votre critique systématique et acerbe, il porte témoignage contre vous-même ; semblable comportement fait douter de votre objectivité d'écrivain, de votre esprit de fraternité, ainsi que de la rectitude de votre jugement sur les événements militaires de mai 1940. Votre récit n'est qu'une profession de foi antimilitariste, en même temps qu'une longue manifestation d'embellissements personnels fort vaniteux, que nous pourrions parfaitement dédaigner, car ils ne vous grandissent qu'à vos yeux... mais vous blessez profondément le sens de l'équité des anciens Ch.A. et de toutes les familles, qui ont intensément vécu le drame de 1940, au prix du sacrifice suprême, fait sans panache et sans esprit de récompense, par quelque cinq cents Bécarts verts et par six mille autres combattants belges.

Vous daignez finalement écrire que : « Vous préférez penser aux Morts ». Mais vous le faites parfois méchamment, en osant par exemple qualifier « d'exceptionnel accident héroïque » la résistance acharnée à Bodange... en ne craignant pas de friser l'odieux pour évoquer « le jovial caporal arlonais qui à Vinkt n'a pas su si bien se planquer pendant la prise du P.C. de compagnie », au cours de laquelle il fut tué... Admettons que vous ayez involontairement oublié les autres tombés ce jour-là ; l'argument de la brume dans les souvenirs est si commode quand le narrateur se cantonne volontiers dans une imprécision généralisée ; mais il ne peut être accepté au regard d'une allégation comme celle-ci : « Rien ne fut jamais pris au sérieux ni par les hommes ni par les chefs... Le sérieux et le danger, ça leur fut imposé à la plupart... »

En réalité, votre « petite histoire », G. Bouillon est bien petite ; elle fait tache dans un livre, à la suite d'autres écrits signés par des personnalités aussi unanimement respectées que MM. Alfred Bertrang, Pierre Notomb, Martial Lekeux, Xavier Michaëlis, Henri Jacob, Jean Mergeai, Adrien de Prémoulin... Elle sert fort mal notre loyal et fidèle Luxembourg, dont les enfants se sont comportés en vaillants et tenaces soldats, en 1940.

## Historique succinct du 5e régiment de Chasseurs Ardennais (I)

(Suite et fin)

NUIT DU 25 AU 26 MAI  
ET JOURNÉE DU 26 MAI

Le 25, vers 23 h, le Ct/5ChA trouve à 400 m N.-E. de la Bne 6 de la route de Thielt une cinquantaine d'hommes du 17, la plupart de la 11<sup>e</sup> avec un officier. Il les poste face à l'Est à hauteur de la Bne 5.600, puis se rend au PC/6 ChA à Driesch. Celui-ci n'est plus en liaison avec le Ct/III/17 ; il envoie à ce dernier un message qui ne parviendra au destinataire que le 26 vers 3 h 30. Le Ct/5ChA, accompagné du s/Lt Mignolet, se rend à la Bne 4 de la route de Thielt où il trouve un chef de Pon du 17 qui le conduit au PC/9/17. Il demande au Ct de cette 9<sup>e</sup> (Ct Delandsheer) de convoquer le Ct du III qui doit se trouver dans les environs ; un sergent qui a fait la liaison pendant le jour est envoyé vers le PC/III ; il ne revient pas. La situation est confuse à cet endroit, des Allemands se trouvent entre la 9<sup>e</sup> et le PC/III/17. Vers 3 h 30, le Ct/5ChA charge le Ct Delandsheer de prévenir son Ct de Bon dès qu'il fera jour, qu'il est passé sous les ordres du 5ChA et d'envoyer un officier adjoint au PC/5ChA Bne 6.500 de la grand-route.

Le 26 mai vers 4 h 30, le Ct Six (Cie droite du III/17) est à la Bne 5.600 de la route de Thielt ; ses hommes ont disparu pendant la soirée et la nuit. Il en a retrouvé une centaine. Le Ct/5ChA les fait mettre en position face à l'Est à l'endroit précité, mais les trois quarts n'ont plus d'armes. Vers la même heure, le Ct du I/17 arrive au PC/5ChA ; son Bon suit ; il se placera en deuxième échelon à hauteur de la Bne 5, la droite à 500 m Sud de la route de Thielt. La 2<sup>e</sup>/5ChA passe en réserve mobile derrière la gauche du dispositif vers 800 m N. de la Bne 5.500). Au cours de sa reconnaissance, le Ct du I/17 signale que le II/17 occupe une partie de la position qui lui a été fixée, le II/17 ayant maintenu entièrement ses positions du 25 mai et n'ayant pas été relevé par le III/6ChA comme il avait été convenu à 1 h au PC/6ChA. Le Ct/5ChA fait installer le I/17 comme suit : une Cie centre face à l'Est à hauteur de 5.200 à cheval sur la route ; une Cie au Nord ayant à sa gauche à 900 m N. de la route ; une Cie à 500 m Sud de la Bne 6, face au S.-E. Dispositif réalisé à 7 h. Le Ct/III/17 reçoit vers 3 h 30 l'avis qu'il passe sous les ordres du 5 ChA. Il envoie dès le matin un officier à la Bne 6

chaque fois jusqu'au moment où un ordre de repli venu d'en haut mit fin à leur résistance...

Pour cela, les anciens Ch.A. de la Fraternelle vous témoignent, par la présente réponse, leur plus formelle réprobation ; ils estiment que vous n'êtes pas resté digne de les avoir eus, loyalement et fidèlement, à vos côtés.

Au nom de la Fraternelle des Ch.A. :  
Le Président National.

pour prendre liaison. Cet officier retourne lui dire qu'il n'a pas trouvé le PC. A noter que le PC/I/17 est à la Bne 6 et le PC/5ChA à la Bne 6.500.

A 7 h, le Ct du III/17 donne ordre aux restes des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> de se rendre à la Bne 5 de la route de Thielt. Vers 8 h, il arrive lui-même à la Bne 6, voit le Ct Vervoort. Ct du I/17, et lui dit qu'il retourne jusqu'à son PC pour s'assurer que le P.Sec./Bon a reçu avis de se replier. Arrivé à son ancien PC il est fait prisonnier. Le Ct/5ChA apprend vers 8 h 30 que le Ct/III/17 a été vu au PC/I/17. Il envoie un officier pour le convoquer. Ce dernier apprend que le Ct/III/17 est retourné vers l'avant. Un officier de liaison est envoyé pour le chercher et prendre situation du III/17. Les effectifs restreints des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>/17 ont disparu. Ils ont traversé toutes les autres unités du 17 (II et I/17) et se sont retirés par chemins de terre et sentiers, évitant soigneusement la grand-route aux environs du PC/Rt. et sont arrivés finalement avec le Ct Delandsheer (9<sup>e</sup>) et le Lt Frisson (Ct 10<sup>e</sup>) jusqu'au PC/VIIICA où ils furent interpellés par un officier de cet EM. Le Ct Six (11<sup>e</sup>) est resté à son poste. La 7<sup>e</sup>/17 placée sur la route de Thielt (Bne 5) en liaison à gauche avec le II/5ChA, à droite avec le II/6ChA est donc en premier échelon.

### ACTIVITE

Vers 2 h, bombardement violent des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et III/5ChA. Plusieurs tués. Vers 3 h, quelques ennemis en contact avec la 3<sup>e</sup> Cie dans la bande boisée. Vers 4 h, bombes incendiaires sur fermes occupées par 9<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>/5ChA. Vers 7 h, quelques ennemis en contact avec les 1<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>/5ChA au Nord de la bande boisée. Vers 9 h, faibles éléments devant la droite de la 9<sup>e</sup>. Vers 10 h 30, le Lt Petit commandant la 7<sup>e</sup>/5ChA est blessé mortellement. A 10 h 30, le Ct/I/17 apprend que les Cie/6ChA en liaison avec sa droite se sont déplacées (Lt Hoosemans du 6 ChA). Il se rend à Wontergem où il ne trouve personne. A 11 h 30, survol d'avions.

A 11 h 50 reçu communication téléphonique de l'EM/6ChA : « Situation confuse, la gauche tient toujours. Infiltration vers la droite du sous-secteur 6ChA ». Ayant appris qu'il n'y aurait personne à Wontergem, le Ct/5ChA prévient le Ct 2<sup>e</sup> Cie qu'il doit se préparer à faire mouvement. A 12 h 15, le Pin de droite du I/17

se replie disant qu'il est attaqué. Le Ct du Bon le renvoie à son emplacement. Il demande un tir d'arrêt sur la halte de Grammene. Accordé. A 12 h 20, le Ct/5ChA demande un tir d'arrêt sur maisons à 100 m N. de la Bne 4 de la route de Thielt. Accordé. A 12 h 50, le Lt Colonel De Smedt, 6ChA, téléphone : « Je replie mon 1<sup>er</sup> échelon sur la ligne : Bne 6-Wontergem-Dentergem. Il ne restera en place au 2<sup>e</sup> échelon que les P.A. de Terdonck et de Panne (au 17). A 14 h, envoyé à 2D ChA croquis : situation du régiment et de l'ennemi : 5 ou 6 Pons dans les bois en face du I/5ChA.

Vers 14 h, les Cies droite et centre du I/17 reçoivent des coups de feu du S.-O. Ct 2<sup>e</sup>/5ChA reçoit ordre de prendre position face au Sud dans les couverts à 600 m Sud de la Bne 6.700 de la route de Thielt. Cette Cie est postée à 14 h 30. A ce moment, le Lt Bourlard, du 6ChA, et des hommes se dirigent vers la route de Thielt. A 14 h, quelques Allemands se trouvent au chemin de fer à 200 m N.-E. du clocher de Wontergem ; quelques-uns à 250 m N.-E. du passage à niveau. A 14 h 30, neuf Allemands se trouvent au chemin de fer à 250 m N.-O. du clocher de Wontergem. A partir de 15 h, la 2<sup>e</sup>/5ChA reçoit des coups de feu venant des maisons au Sud du chemin de fer à l'Ouest de Wontergem.

Vers 16 h, une cinquantaine d'ennemis tentent l'assaut sur la droite de la 2<sup>e</sup> Cie. Ils sont cloués sur place par les feux de 6 FM. Vers 16 h, des hommes du II/17 se replient avec un officier qui déclare au Ct Vervoort avoir reçu l'ordre de repli. Un peu plus tard, quelques hommes du PC/II/17 se replient sur grand-route suivis du Major Timmerman. Le Ct/5ChA voit le Major Timmerman sur la grand-route. Le major lui dit que le 6ChA doit s'être replié, qu'il n'a pas été prévenu et qu'il ne sait où il doit se rendre. Le Ct/5ChA répond qu'il n'a reçu aucun ordre de repli et que toutes les unités 5ChA restent en place.

Vers 16 h, le I/17 reçoit ordre du Ct/5ChA de poster ses 2 Cies droite et centre face au Sud, la Cie N. face au S.-E. Il s'agit d'un changement d'orientation du front, ces Cies restant aux mêmes emplacements.

Vers 16 h 30, le Pon droite de la Cie droite du I/17 reçoit des coups de feu venant du S.-O. La Cie se place à cheval sur le chemin pavé de Wontergem, face au Sud. Vers 16 h 30, le Ct/5ChA se trouve à la Bne 7 de la route de Thielt où il installe la 7<sup>e</sup>/17, relevée de la Bne 5, pour soutenir la droite de la 2<sup>e</sup>/5ChA. Il trouve derrière lui une Cie du 4<sup>e</sup> Ch. à Pied et, quelques minutes plus tard, le Capitaine Oleffe, de l'EM/2DChA, qui lui communique verbalement l'ordre de repli sur De Fleeesch. Le Ct/5ChA donne ordre de repli verbalement successivement de la droite à la gauche. Nos troupes ne sont pas inquiétées au cours du repli. Au I/17 qui fournit l'arrière-garde, la Cie de gauche n'a pas reçu l'ordre du Ct de Bon. Elle rejoint le lendemain dans la matinée. Le régiment va se reposer dans les fermes entre De Fleeesch et Caenegem. Notre Art. d'appui direct a trié sur l'ennemi à 11 h 40, 13 h 15, 13 h 40, 13 h 59, 15 h et 15 h 20. Nos Mort. ont exécuté plusieurs tirs d'arrêt.

27 MAI

Vers 1 h, ordre de prendre position en deuxième échelon vers 1 km Sud de Caenegem. Le 44<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> Ch. à Pied sont en premier échelon. Reconnaissance et prise

de position à l'aube. Travaux d'organisation. A 4 h, reçu ordre écrit du Ct de la Don pour l'occupation de la position. De 7 h 30 à 8 h 15, des avions ennemis survolent la position et lancent des bombes. Vers 9 h, un avion mitraille la position ; on entend la mitraille au premier échelon devant le III. Entre 10 et 12 h, plusieurs bombardements de la position par l'Art. ennemie. Vers 11 h 30, soixante hommes du 4<sup>e</sup> Ch. à Pied refluent à travers notre échelon. Le Ct du 5ChA les arrête et les fait reconduire à Aersseele par le Ct De Vielder. A 12 h 45, reçu ordre de porter le I/5ChA au N.-O. de Thielt, à hauteur de Nachtegael. Le Ct du 5ChA va donner ordre sur place aux Bons ; le II remplacera le I sur sa position. Le Ct de la 2DChA fait savoir que Aersseele est tombé. A 13 h 10, ne pas envoyer le I à Nachtegael.

Vers 14 h, l'ennemi qui a traversé le 1<sup>er</sup> échelon, est au contact de la 7<sup>e</sup> Cie. Notre Artillerie, nos Mortiers tirent sur cet ennemi à 300 m de notre échelon. Vers 15 h, les Allemands bombardent la position : le PC/Rt est détruit. Vers 17 h, reçu ordre de repli. Destination : Schuyfferskapelle. Le Chef de Corps va donner ordre sur place aux Cts de Bon ; un Pon Cy (Wolwertz) en arrière-garde. Au moment du décrochage, trois tués à la 7<sup>e</sup> Cie et quelques blessés aux II et III. Arrivée du Rég. à Schuyfferskapelle dans la soirée. Vers minuit, reçu ordre de se porter dans les bois à 4 km Est de Thorout face et l'Est. Trajet difficile, route très encombrée. Arrive à destination vers 6 h. Reçu avis de la capitulation. Ordre de 2DChA de rester sur place en attendant ordres ultérieurs. Communiqué cet ordre aux Bons. Quelques heures plus tard une colonne motorisée allemande arrive et s'arrête. L'officier commandant la colonne fait désarmer les officiers malgré remarque qui lui est faite que les officiers sont autorisés à conserver leur arme. Il répond que par arme, il faut entendre l'épée. Le Ct du 5ChA fait communiquer de mettre les armes hors d'usage. Quand les Allemands s'aperçoivent de la chose, ils détachent des hommes armés qui menacent nos soldats et font déposer les fusils en tas.

Le Ct de la colonne dit que les armes vont d'ailleurs retourner à l'armée belge, que l'autorité allemande a décidé de ne pas faire de prisonniers et que nous devons nous rendre immédiatement à Thielt pour être renvoyés dans nos foyers. Sur la remarque que les hommes sont très fatigués pour faire la route, le Ct de la colonne répond que nous ferons mouvement avec nos vélos et camions. Seuls les camions à munitions devront rester sur place.

Les I et III rassemblés à proximité de la route sont obligés de partir en tête. Les II et 10<sup>e</sup> Cie suivront. Rendez-vous sur la Grand-Place de Thielt. Le Chef de Corps va au PC, fait brûler tous les documents, y compris les dossiers personnels des officiers, puis rejoint Thielt. En route, les colonnes ont été désorganisées par les Allemands qui prennent les vélos et les véhicules qui leur conviennent. A Thielt, pas de service organisé pour le renvoi des hommes. Ceux-ci sont envoyés dans des directions différentes. Le Chef de Corps est arrêté à Thielt et dirigé sur Marialoop avec 150 hommes. Il expose la situation au capitaine allemand qui l'autorise à retourner à Thorout pour prendre contact avec le Ct/2DChA et connaître destination ultérieure. Quand

le Ct/5ChA revient à Marialoop, le détachement de 150 hommes du II a été chassé vers l'Est par les Allemands. Il retourne de nouveau près de Thourout (4 km à l'Est) où il rassemble les isolés qui ont été démontés en cours de route (150 à 200 hommes). Ceux-ci feront étape avec les troupes restantes de la 2DChA vers

Zwynaerde et Audenarde. Ils seront démobilisés dans cette dernière ville.

(1) Voir n° 54, 55, 56 et 57.

N.d.l.R. — Nous reproduisons cet article qui a paru dans le n° 58 à l'intention des Camarades du 5<sup>e</sup> ChA appartenant aux sections qui n'ont pas reçu ce bulletin.

## PATRIOTISME ET CIVISME

Qui pourrait nier que ces deux sentiments, si chers autrefois au cœur de tous les Belges, ont connu, ces dernières années, un sérieux recul parmi nos populations. Qui aurait jamais pu supposer, il y a quelque vingt ou trente ans que nos couleurs nationales seraient un jour traînées dans la boue — au sens propre du mot — des rues de certaines de nos grandes villes?... Que les arborer aurait pu constituer un délit dûment constaté par la police ?

Jusque dans les plus hautes sphères dirigeantes, on s'est plu à encourager certains courants dont les plus belles ambitions étaient — et sont restées, dirait-on — de saboter l'idée même de fidélité à la Patrie, à son unité, à ses libertés. Inutile de donner ici des précisions... chacun comprendra !

Heureusement qu'il s'est trouvé des groupements pour relever le gant, et parmi eux la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, qui, toujours s'est faite la championne de l'idée belge.

Pourquoi ces deux mots : patriotisme et civisme qui, au fond, définissent le même sentiment ? Nous les différencions quelque peu, cependant, attribuant au second terme « civisme » un sens plus général, plus absolu. Le « civisme » ne serait-ce pas ce *patriotisme de tous les jours*, cet attachement à tous les instants de la Patrie, à ses institutions, à ses libertés, à son Roi?... Alors que le « patriotisme » serait plutôt l'expression *momentanée et extérieure* des sentiments de fidélité à la terre de nos pères, une expression plus « cocardière » et qui se manifeste dans les grandes circonstances, ou à l'occasion de certains événements de la vie nationale.

Civisme et patriotisme ont-ils encore droit de cité en ces temps où l'on tente de substituer à l'idée même de « Patrie » une notion plus large, toutes les patries se fondant dans une communauté de peuples à l'échelon... mettons européen.

Pourquoi pas ? Les deux conceptions, loin de se détruire, ne se complètent-elles pas ? N'était-ce pas Raymond Poincaré qui écrivait : « Le patriotisme n'est pas en contradiction avec nos devoirs envers l'humanité : il en est, au contraire, la condition nécessaire. La meilleure façon d'aimer les hommes, c'est d'aimer d'abord cette portion d'humanité qui est près de nous, qui nous enveloppe et que nous connaissons le mieux. Au lieu d'éparpiller nos affections et de gaspiller nos énergies, sachons les concentrer et les employer utilement sur le coin de terre où nous a enracinés la nature ».

Mais comme tout autre sentiment, patriotisme et civisme demandent à être cultivés, entretenus, soutenus même, et, cela, surtout et avant tout, parmi la jeunesse

et l'enfance, dans nos familles comme dans nos écoles, dans nos petits villages comme dans nos grandes villes.

Comment ? Ne parlons pas de ce que peuvent faire les familles : il y a tant d'occasions pour les parents de semer au cœur de leurs enfants des sentiments de vénération envers le Roi et la Famille Royale, d'attachement à la Patrie et à tout ce qui la symbolise.

N'est-ce pas à l'école, cependant, que revient en tout premier lieu la noble mission d'inculquer à l'enfant et à l'adolescent ce patriotisme et ce civisme qui en feront un citoyen dans toute l'acception du terme?... d'ancrer profondément ce sentiment dans leurs jeunes cœurs ?

Dans toutes les branches d'enseignement, que de sujets peuvent concourir à ce but ! Mais en tout premier lieu l'histoire — notre magnifique histoire nationale dont certains « bons » esprits voudraient bannir tout ce qui pourrait chatouiller désagréablement l'amour-propre de quelques voisins — fournira tout au long de ses chapitres un imposant trophée de gestes, d'actions, de hauts faits, bien propres à exciter parmi la jeunesse des sentiments profonds d'attachement à la patrie — une patrie faite de sang et de souffrances — de lui insuffler l'esprit de dévouement, de sacrifice même. Que d'occasions à saisir tout au long d'une année de raviver le patriotisme assoupi des jeunes, dont l'esprit, en ces temps modernes, a tant de sujets de se disperser sur des choses futiles, ou, plus, nuisibles !

N'oublie-t-on pas, lors des fêtes nationales ou en d'autres circonstances solennelles, la traditionnelle causerie patriotique, ponctuelle d'une vibrante « Brabançonne » et du rappel de ceux qui, il y a quarante ou vingt ans, ont payé de leur sang notre liberté recouvrée ? Hisse-t-on encore le drapeau dans nos écoles à certaines occasions ? A ce propos, nous avons personnellement observé que, les 11 et 15 novembre dernier, dans telle commune rurale de notre Luxembourg, aucun bâtiment communal, ni hôtel de ville, ni écoles, n'arborait nos couleurs nationales ! Triste !

Abrégeons... De l'école, les idées de civisme et de patriotisme, si l'enfant en est imprégné, ne passeront-elles pas naturellement à la famille, à l'entourage, à la population tout entière, chez qui elles provoqueront, chaque fois que devant elle, seront baffoués la Patrie et tout ce qui la symbolise, de saines réactions qui feront réfléchir les naufrageurs de notre unité nationale et de la vie même de la Patrie...

Belges, réveillons-nous !

MARCASSIN.

## La journée des Chasseurs Ardennais à Arlon

Notre assemblée générale a eu lieu cette année à Arlon, le dimanche 19 avril. Bien que le soleil ne fut pas de la partie, ce fut une belle journée pour les Chasseurs Ardennais. Elle avait été organisée de main de maître par la section locale et son Président Raymond Reuter.

Elle débuta par une messe chantée par M. l'Abbé Schmitz, Curé de Saint-Donat. On remarquait dans le chœur, M. Lamalle, Gouverneur de la province, le Colonel Remience, commandant la province, le Bourgmestre d'Arlon, M. Simon et notre Président Fédéral, le Colonel Mathen. De nombreuses personnalités de la ville et de la province étaient également présentes. Le sermon fut prêché par le R.P. Doutremont.

Après l'office, les Chasseurs Ardennais se rendirent en cortège au Monument aux Morts du 10<sup>e</sup> de Ligne où le Colonel Mathen déposa une gerbe. De là, le cortège gagna l'École d'Infanterie où allait se passer le restant de la journée : d'abord, au bar des sous-officiers où la section d'Arlon offrait l'apéritif à ses invités ; ensuite, au mess des sous-officiers où un plantureux repas fut servi à cent-cinquante Chasseurs Ardennais environ, et, pour terminer, dans la salle des fêtes de l'École où eut lieu l'assemblée générale statutaire sous la présidence du Colonel Mathen.

Au bureau, on remarquait MM. V. Robert, Secrétaire National, F. Crochet, Trésorier National, les Vice-Présidents Didier, Lepage et Piedboeuf, le Colonel Borgniet et le président de la section locale, Raymond Reuter.

Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1963 est faite par le Secrétaire National. Après le salut au drapeau, l'assemblée observe une minute de silence en souvenir des Chasseurs Ardennais tombés au champ d'honneur, puis le Président, après son allocution de bienvenue, attire l'attention de l'auditoire sur les fantaisies littéraires d'un ancien Chasseur Ardennais parues fin 1963 dans une revue luxembourgeoise. Dans ces élucubrations, l'intéressé raconte à sa façon la guerre des 18 jours au cours de laquelle il aurait été le seul à se comporter convenablement. Le Président le remet vertement à sa place aux applaudissements de l'assemblée.

C'est ensuite le Secrétaire National qui, après avoir évoqué le souvenir de ses prédécesseurs, le Colonel Krack et le Capitaine Helmbacker, rappelle les activités de la Fraternelle au cours de l'année écoulée. Passant en revue les fluctuations des effectifs dans les différentes sections, il en arrive à conclure que les effectifs de la Fraternelle sont passés de 2.841 en 1962 à 2.856 en 1963.

En ce qui concerne le Service Social, il a été distribué 20.500 F en plus des dons faits par les sections elles-mêmes à certains de leurs membres. Parmi ces dernières, c'est la dynamique section de Vielsalm qui bat tous les records avec un total de 24.324 F.

Après que le Trésorier National eut donné connaissance de son rapport, c'est au tour du Colonel Borgniet à donner un aperçu de ses interventions à l'Ulfa 40-45 et à la Cesac.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il est créé un poste de conseiller administratif chargé du protocole qui sera confié au Capitaine Helmbacker qui est dès lors chargé de se mettre en rapport avec le président de la section d'Arlon pour l'organisation des cérémonies qui marqueront le 27 septembre, à Arlon, le trentième anniversaire de la création des régiments de Chasseurs Ardennais.

Les membres sortants du Conseil d'Administration MM. Bedson, Didier et Lepage sont réélus par acclamations.

Le Colonel Renson, qui malgré ses 74 ans remplit allègrement ses fonctions de rédacteur et d'administrateur du bulletin, était absent. C'est un vieux philosophe. Il s'est rendu compte, depuis longtemps hélas, qu'il lui fallait abandonner la prétention d'intéresser ses lecteurs aux multiples difficultés qui assaillent l'existence d'un périodique comme le nôtre dans une fraternelle aux ressources limitées. Plutôt que de faire un pareil déplacement pour aller prêcher dans le désert, il s'est borné à demander qu'il soit donné lecture de son rapport. En résumé : le bulletin est malade, personne ne s'y intéresse sauf peut-être pour en lire l'un ou l'autre passage ; à chaque assemblée générale, les sections font à son administrateur de belles promesses (publicité, abonnements, etc.) qui ne sont jamais tenues alors qu'il faut trouver plus de 30.000 F par an pour qu'il puisse vivre.

Le Président Raymond Reuter et son Comité sont chaudement félicités pour l'impeccable organisation de cette belle journée.

Un télégramme d'indéfectible attachement est envoyé à S.M. le Roi, puis l'assemblée debout écoute notre belle marche, et on se sépara : il était 17 h 30.

Onze sections étaient présentes. Celles de Florenville, Etalle, Libramont, Namur, Verviers et Bertrix n'étaient pas représentées.

Au cours de la prochaine assemblée qui aura lieu à Bruxelles l'année prochaine, la création du Service Social des Chasseurs Ardennais sera évoquée à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

## Avec les Chasseurs Ardennais de la 3<sup>e</sup> Cie du 2<sup>e</sup> Régiment sur la Dendre en 1940

La 3<sup>e</sup> Cie du 2<sup>e</sup> Ch.A. qui a reçu l'ordre d'occuper une position sur la Dendre, arrive à Hofstade, le 17 mai 1940, à 17 h, et procède immédiatement à l'occupation

du terrain et à l'organisation des moyens de défense. Deux canons de 47 sur T13 sont affectés à la Cie.

La journée du 18 mai est relativement calme dans

le sous-quartier de la Cie. Notre artillerie, un groupe de 75 (le I/17A moins une batterie) bombarde l'ennemi qui prend contact vers 10 h à notre extrême-gauche.

La journée du 19 mai est mouvementée. Les soldats de la Cie font preuve de courage et de ténacité.

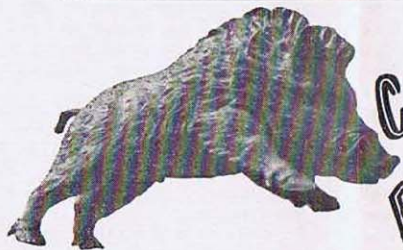
Devant l'absence de renseignements précis sur l'ennemi et étant donné les couverts (buissons et herbes hautes de l'autre côté de la Dendre) où l'ennemi s'est peu à peu infiltré, le commandant de la Cie décide d'envoyer au delà de la Dendre une patrouille d'une demi-douzaine d'hommes. Elle comprenait le sergent Pierre, le caporal Theisen, les soldats Goffinet, Noël, Duval... Cette patrouille s'est approchée à quelques mètres de l'ennemi et à découvert l'emplacement de ses autos blindées.

Vers 9 h, l'accrochage est devenu sérieux. Nos chasseurs se défendent avec calme et opiniâtreté, la conduite du feu se fait avec discipline.

Vers 11 h, deux chasseurs de la Cie amènent au commandant de Cie un civil porteur d'un grand sac de toile jute; ce civil avait, en franchissant la Dendre, pénétré dans nos lignes toujours porteur de son sac. Le commandant interroge l'homme qui déclare: «qu'il est soldat du 6<sup>e</sup> de ligne, encerclé par l'ennemi; il s'est procuré des vêtements civils et a enfoui ses vêtements militaires dans le sac dont il est porteur». Pour vérifier cette déclaration, le commandant lui demande de citer le nom de plusieurs officiers du 6<sup>e</sup> de ligne, ce qu'il fait sans hésiter.

Vers 12 h 30, le lieutenant Charlier de la Cie Moto du 2<sup>e</sup> Ch.A. félicite pour leur conduite les chasseurs de la 3<sup>e</sup> Cie.

L'ordre de repli nous parvient à 13 h. La transmission de cet ordre est faite immédiatement. Mais ce repli est très laborieux parce que nous sommes sérieusement accrochés et de très près, et parce qu'il doit s'effectuer en plein jour.



## COUPS DE BOUITOIR

P.H. SPAAK EN ORIENT

Notre Polaris a donc accompagné nos Souverains au Japon. Arrivé là-bas, se sentant vraisemblablement tout guileret de se trouver si loin de nos voisins du sud — et peut-être aussi sous l'effort d'une dégustation de saké (c'est l'alcool du pays, d'un raide à réveiller un mort) il s'est subitement trouvé d'humeur agressive, est devenu imprudent et a violemment pris à partie le Général de Gaulle qui s'était permis de reconnaître la Chine Communiste sans avoir sollicité l'autorisation de l'Oncle Sam. Mais le lendemain, évaporés les vapeurs de saké, il se dit qu'il faudrait bien un jour rentrer au pays, proba-

Dans cette situation périlleuse, les hommes se sont montrés de vrais Chasseurs Ardennais. La majorité, utilisant la tactique: feu et mouvement, réussit à sortir indemne de la zone battue par le feu ennemi, à l'exception d'une bonne quinzaine d'hommes dont deux fusiliers-mitrailleurs qui ne parvenaient pas à décrocher, tant le feu ennemi était intense sur leurs emplacements.

Ne pouvant esquisser une manœuvre sous le feu ennemi et d'autre part ne voulant pas abandonner ceux qui restaient en contact étroit avec l'ennemi, le commandant fit placer provisoirement ceux qui avaient réussi à décrocher et leur fit ouvrir le feu à l'abri d'un long mur de briques (parallèle à la Dendre), à 800 m Ouest de la position occupée jusqu'alors.

Pendant une bonne heure, ce fut un tir furieux de nos armes et surtout des deux fusils-mitrailleurs non repliés. Ainsi, un à un, nos bérêts verts purent quitter leurs emplacements et venir rejoindre leurs camarades sur la bretelle momentanée. Tous purent alors, regroupés, et avec méthode, entamer le repli prescrit en direction de Impe.

Sur cet itinéraire, à environ 1 km de Hofstade, mes Chasseurs aperçurent dans un fossé le lieutenant Pecquet (2<sup>e</sup> Cie) et son peloton que le major Bastin commandant le 1/2 Ch.A., craignant un désastre pour la 3<sup>e</sup> Cie (vu le retard dans l'exécution du repli de cette Cie) avait envoyé vers la 3<sup>e</sup> Cie avec mission de l'aider à sortir de sa situation périlleuse.

Voilà ce que peuvent accomplir de braves Chasseurs Ardennais résolus, disciplinés et courageux.

Chasseur Ardennais sois fier de ton passé!

Rejoins sans tarder les rangs de ta Fraternelle qui maintient intact l'esprit «Chasseur Ardennais».

J. EPPE.

blement même rencontrer cet ancien général au tempérament agressif, qu'il avait eu l'imprudence de provoquer, et que cela pourrait tourner mal. Du coup, de cramoisi il devint vert, et c'est alors qu'il pensa qu'il ferait bien de profiter de ce qu'il se trouvait au Japon pour prendre des leçons de judo. Malheureusement, il n'est plus de première jeunesse. Il n'a d'ailleurs jamais été très souple (physiquement, s'entend), le seul sport qu'il ait jamais pratiqué avec succès c'est le lancement du caillou, et encore sur des objectifs rapprochés et de grandes dimensions: des vitrines, par exemple. Aussi dès le premier jour le vit-on boiter bas: il avait, paraît-il, contracté une entorse et, à son grand regret, il dut laisser là le judo.

### ON ASSURE...

...que ce serait une erreur de croire que notre Polaris déteste tout ce qui est français. Loin de là, il y a des spécialités françaises qu'il adore: la langue et le bourgogne. Quand il fut question de le faire entrer dans notre grand gouvernement qui devait comprendre une forte majorité de Flamands, et même quelques paires de Flamingants, on tenta de lutter contre son unilinguisme obstiné. Théo offrit même de lui faire donner des leçons particulières de flamand mais ce fut en vain, cela ne l'emballait nullement et Polaris refusa. Seule la langue française l'intéressa: il aime bien de parler, mais à condition de briller. On a cependant remporté une victoire sur la France: Polaris ne boira plus de bourgogne, mais cela c'est une autre histoire...

### ON DIT QUE...

...le Général de Gaulle aurait fait organiser des cours de flamand dans les écoles de l'ancienne Flandre française. On dit même qu'il est en train de préparer un bon tour à son ami Polaris et qu'il profiterait de son incroyable facilité à assimiler les langues étrangères pour apprendre le flamand afin de pouvoir l'interpeller dans cette langue à la première occasion.

### ON PRETEND...

...qu'un mauvais plaisant qui croyait, le naïf, mettre notre grand Théo dans l'embarras, lui aurait demandé, à la suite de l'incartade de Polaris au Japon (paroles inconvenantes à l'égard d'un chef d'Etat ami) quelles mesures il envisageait de prendre vis-à-vis de son Ministre des Affaires Etrangères. Notre grand Premier aurait répondu sèchement: aucune, il ne s'agit pas d'un pays ami...

### TENTATIVE DE NATIONALISATION DE LA MEDECINE

L'exemple des pitoyables résultats des nationalisations à l'étranger n'est pas suffisant pour faire hésiter nos ministricules: ne se croient-ils pas infiniment plus intelligent que n'importe qui? Là où les autres ont fait fiasco, eux réussiront! Alors qu'en France, il y a constamment des grèves dans l'un ou l'autre secteur nationalisé: gaz, électricité, chemins de fer, transports en commun, mines, etc., que les bilans des chemins de fer belges se clôturent chaque année par un lamentable déficit de 5 à 6 milliards, qu'en France encore, les médecins ont dénoncé l'accord avec la Sécurité Sociale et qu'en Angleterre, où cependant la loi a été rédigée en collaboration avec les médecins, personne n'est satisfait: ni les malades, ni ceux qui les soignent, chez nous on veut nationaliser la médecine. Aux honteux tripotages qu'à plusieurs reprises la Presse a signalé dans les cliniques mutualistes, s'ajouteront les abus de la médecine gratuite: contribuables à vos poches.

### NOUS VOILA AU PRINTEMPS

Ouf! ont dit les bonzes du Directoire Charbonnier, heureusement qu'il n'a pas fait froid, sinon nous aurions eu chaud.

### SACRE THEO!

Un formidable éclat de rire a déferlé sur toute la Belgique l'autre soir, lors du grand discours du comique de l'équipe qui voulait justifier le bien-fondé de la loi Leburton et nous convaincre des inestimables bienfaits de l'I.N.A.M.I. sur une population qui depuis longtemps, disait-il, souffrait de dénutrition et de manque d'hygiène. On rit d'abord parce que le grand homme employait un argument qui prouvait le contraire de ce qu'il voulait démontrer, puis on se fâcha parce que l'on se rendit compte surcroît c'était une goujaterie à l'égard des anciens combattants.

### DES MAUVIETTES DE NAPOLEON AUX ARMOIRES A GLACE DE THEO

Il est évident que plus loin nous remonterions plus nous nous rendrions compte de ce que l'argument de Théo est une ineptie. Contentons-nous de rappeler que les grognards de Napoléon ont parcouru toute l'Europe à pied et, d'un champ de bataille à l'autre, sont allés jusqu'à Moscou avec une lourde charge d'armes, munitions et vivres sur le dos. Signalons le fait que suite à ces guerres, on voyait en France des milliers de blessés amputés qui d'un bras, qui d'une jambe, qu'en ce temps là les amputations se faisaient à vif et que les moignons étaient cicatrisés au fer rouge: des femmelettes, quoi.

Une chronique nous rappelle qu'en 1884 les ouvriers carriers du Pays de Liège et du Luxembourg se sont mis en grève pour obtenir la journée de 11 heures. Ces gringalets trouvaient que 52 semaines de 6 jours de 12 heures c'était trop.

Enfin, en 1914, nos glorieux fantassins ont traversé toute la Belgique à pied, certains depuis la frontière de l'Est, avec un barda de 30 kg sur le dos, en combattant par-ci par-là, et ont stoppé l'ennemi sur l'Yser où, pendant plus de quatre ans, hiver comme été, dans l'eau et la boue, ils ont résisté aux assauts furieux des Prussiens pour enfin, après cette épuisante stabilisation, bondir hors de leurs tranchées et les bouter hors de chez nous.

Ce sont ces gens-là que Théo veut faire passer pour des mal fichus par comparaison avec la génération actuelle qui travaille 5 jours de 9 heures (avec 3 semaines de congé) et des soldats qui non seulement ne portent plus rien mais sont portés.

### DONNEZ-MOI LE SENE ET JE VOUS PASSERAI LA CASSE

Chacun a été écoeuré devant le honteux maquignonnage auquel se sont livrés les partis au pouvoir pour faire voter deux lois qui marqueront à jamais leur pitoyable gouvernement: l'un s'engageant à faire voter les lois linguistiques par ses valets à condition que l'autre en fasse autant pour la loi Leburton. L'un donnait ainsi satisfaction à sa remuante aile flamingante tandis que l'autre en profitait pour faire un pas de plus dans la voie de l'éta-tisation. Et c'est ainsi que nous voilà dotés de deux mauvaises lois, bâclées en vitesse par des ministricules aussi prétentieux qu'incompétent et votées à la sauvette par des «valets de partis» qui n'avaient même pas eu la di-

gnité ni la curiosité d'en prendre connaissance. Mais est-ce que nos représentants ont encore quelque chose à dire ?

### SERAIT-IL POSSIBLE DE PORTER QUELQUE CHOSE DE BIEN A LEUR ACTIF ?

Les impôts augmentent sans cesse, le coût de la vie monte en flèche, on taxe l'épargne, on gaspille notre argent (400 millions aux inciviques, indemnités de bonne gestion aux grosses légumes du chemin de fer, création de nombreux organismes aussi utiles que coûteux dans lesquels on case des camarades, pensions aux ministres, etc.). Ils ont beaucoup d'argent à gaspiller, sauf pour ceux que le Roi Albert appelait « les créanciers de la Patrie » : par exemple, quand on accorde une distinction honorifique à un ancien combattant, l'Etat se borne à lui fournir le diplôme, l'intéressé doit payer lui-même le bijou dont Mijnheer Dequae a frappé la vente d'une taxe « de luxe » de 13 %, reprenant ainsi à son compte les paroles de Vespasien : l'argent n'a pas d'odeur.

### LES PIECES DE 25 CENTIMES

Sous prétexte qu'elles ont coûté trop cher, on les détruit : drôle d'économie. Mais elles avaient surtout le grave défaut d'être bilingues et vous vous rendez bien compte qu'actuellement il n'est plus possible de tolérer chez les racistes des pièces portant la mention « België - Belgique », même si « België » a la priorité. Il y aura dorénavant des pièces flamandes pour le nord de la frontière linguistique et des françaises pour ceux du sud. Faudra-t-il passer par la Banque Nationale pour faire des provisions de « België » avant d'aller à la mer ? On n'a probablement pas encore pensé à ce grave problème. Une loi nous fixera certainement sur cette question brûlante.

### UNE QUESTION

Est-il exact que les 400 millions que le grand chef de notre grand gouvernement destine au dédommagement de ses protégés inciviques seraient uniquement destinés aux inciviques flamands ? Nous ne désirons nullement, dans cette affaire, prendre la défense des inciviques wallons, mais tout de même ces 400 millions seront prélevés dans nos poches aussi bien que dans celles de Flamands et nous trouvons cela un peu violent. C'est pourquoi nous demandons que la part qui devrait normalement revenir aux inciviques wallons serve à augmenter la pension de nos veuves de guerre.

### UNE NOUVELLE TROUVAILLE DE THUIUR

Et cela ne déplaira pas à ses amis flamings : désormais les noms des localités ne seront plus traduits. Ainsi, espère-t-il, le sol flamand sera de moins en moins souillé par des touristes français et wallons qui ne s'y retrouveront plus en lisant sur des plaques indicatrices Antwerpen, Leuven, Tienen, Kortrijk, Mechelen, Ronse, Scherpenheuvel, etc.

### READAPTATION DU NOMBRE DE SIEGES ?

Bien sûr, mais il y a à cela un préalable indispensable, sinon cette mesure que l'on veut légale ne sera pour finir qu'une nouvelle et vaste duperie : il faut d'abord un recensement linguistique, car pour ces messieurs de la Volksunie tous ceux qui sont au nord de la frontière linguistique sont flamands alors qu'il s'y trouve des milliers de francophones. Il faut donc trouver une solution pour que ces Belges soient représentés dans les nouvelles Chambres.

### REVISION DE LA CONSTITUTION

On retrouve dans la fine équipe chargée de cette délicate mission les grands hommes qui ont siégé à la fameuse Table Ronde qui a organisé la ruine du Congo : nous pouvons donc avoir tous nos apaisements, ce sera du travail bien fait. Mais pourquoi réviser la Constitution ? Si on appliquait d'abord celle qui existe, celle qui dit que tous les Belges sont égaux devant la loi, celle qui dit que c'est nous qui nommons nos représentants, qui fixe leur mission et celle des ministres. Réviser ? Dans quel sens ? Et surtout au profit de qui ?

Si, comme ils ont le toupet de le prétendre, nos ministrucules sont tellement certains d'avoir travaillé pour le bien de la Patrie, ils n'hésiteront certainement pas à introduire dans la nouvelle Constitution une clause instaurant la responsabilité ministérielle et disant que les ministres peuvent être traduits devant les tribunaux du peuple. On n'irait pas, bien entendu, jusqu'à leur demander de prévoir la peine de mort comme en Turquie, bien que chez nous cela n'aurait que peu d'importance : ne voit-on pas de nombreux condamnés à mort courir les rues ?

### LA FINE EQUIPE

Monsieur Théo, c'est le comique de la bande : c'est lui qui amuse les gens pendant que les autres leur font les poches.

### AVIS NECROLOGIQUES

« Encore un nanti qui s'en va », disait dernièrement dans le train un voisin qui parcourait la rubrique nécrologique de son journal. A mon coup d'œil interrogatif, il me montra une série de huit avis concernant la même personne : un de la famille et les autres des différentes sociétés dont le défunt était président ou administrateur. N'est-ce pas un peu indécent ? Ne ferait-on pas mieux de verser tout cet argent, ainsi que les milliers de francs dépensés pour des fleurs, à l'Assistance Publique qui pourrait ainsi aider efficacement les familles pauvres à enterrer décentement leurs morts ?

### PROBITE

La Cour de Cassation avait donné raison à la veuve d'un ancien combattant qui prétendait avoir droit au doublement de la rente pour chevrons de front lors du décès de son mari. Pour un vulgaire civil, il n'y aurait plus qu'à s'incliner, mais un ministre lui se f... d'un pareil arrêt comme de sa première culotte : il va faire voter une loi lui donnant raison.

### NOTRE GRAND PREMIER A L'ETRANGER

Lors d'un congrès international qui a eu lieu en Angleterre, la délégation belge était conduite par Théo. C'est évidemment lui qui a pris la parole au nom de la Belgique. Avec son tact habituel, et au grand ahurissement de tous les congressistes, au lieu d'employer le français ou l'anglais, langues que pratiquaient la plupart des assistants, il a employé le flamand... Dans le fond, c'est peut-être préférable pour le bon renom de notre pays car il a probablement encore sorti une série d'années. Peu après, Mijnheer Bertrand en faisait autant en France. Décidemment, nos flamings sont incorrigibles !

### UN COMBLE

Un wattman qui avait provoqué un accident de roulage s'en est tiré avec une amende de 50 F parce que, a dit le juge, le règlement de la société n'interdit pas de conduire en état d'ivresse. Par contre, la même société est impitoyable pour le pivroit qui, la jambe molle et l'équilibre instable, voudrait profiter d'un tramway pour regagner ses pénates : le règlement lui interdit l'accès des véhicules de la société. Ami lecteur, soyez donc prudent si un jour vous avez l'intention de voyager en avion, en bateau, en chemin de fer ou tout simplement de faire

quelques kilomètres en taxi, voyez d'abord si les règlements de la société exploitante stipulent : défense de conduire en état d'ivresse.

### INFLATION ADMINISTRATIVE

C'est effrayant de voir la vitesse avec laquelle le nombre de fonctionnaires augmente dans tous les domaines : c'est la gabegie aussi bien dans le personnel que dans les finances. L'administration des Communications a vu son personnel augmenter de plus de 12.000 unités en dix ans alors que l'on a supprimé des lignes, des gares, des trains. Nul ne sait ni ne s'intéresse à ce qui se passe dans les parastataux où l'on dépense et où l'on engage du personnel sans compter. Il y a des secteurs où il y a pénurie de personnel, par contre, mais les camarades à caser ne désirent pas y entrer : c'est que, voyez-vous, il y faut des gens qui ne rechignent pas au travail et cela ne leur sourit guère. Le père de la loi Leburton tenait tant à ce que sa fameuse loi soit votée, parce qu'elle allait lui permettre d'y caser un millier de camarades. Enfin, Mijnheer Dequae a créé une nouvelle catégorie de fonctionnaire des finances : des « auxiliaires féminines ». Un premier lot de trois-cents vient d'être engagé : elles sont originaires de sa circonscription électorale.

Cent-Cinq.

## La vie de la Fraternelle

### LE BULLETIN

Une erreur de cliché nous a fait présenter en couverture du n° 60, une photo prise au cimetière de Vinckt comme étant celle de la tombe du Chasseur Ardennais Inconnu à Göttem. La couverture du présent bulletin remet les choses au point.

### FONDS DE SOUTIEN

Sous-section de Molenbeek (4<sup>e</sup> versement),..... 250 F  
En remerciement d'un service que m'a rendu la Fraternelle, J. Decker, Arlon ..... 50 F  
J. André, Brisy ..... 100 F  
Un grand merci à ces amis du bulletin et nos cordiales félicitations à notre ami Prosper, l'actif président de Molenbeek.

### PROMOTION

Le Roi a appelé aux hautes fonctions de chef d'E.M. des Forces Terrestres, à la date du 20 décembre 1963, le Général-Major Ulysse Dessart, qui faisait partie en 1940 de l'E.M./I D./Ch.A.

Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

★ SECTION DU BRABANT ★

### NECROLOGIE

— La famille du Capitaine Helmbacker a été tou-

chée par un deuil. Le père de Madame, M. Guérain est décédé.

— Le Colonel Georges Van Espen est décédé, au Zoute, le 17 février 1964.

Nous présentons aux familles éplorées l'expression de nos sincères condoléances.

### FETE DE SAINT-NICOLAS DU SAMEDI 14 DECEMBRE 1963

Cette charmante réunion des enfants des Chasseurs Ardennais a eu lieu dans une salle de la Taverne Pitotte en présence de Saint Nicolas. Les enfants ont été enchantés de leur après-midi. Ils ont assisté à une séance de cinéma, un goûter leur a été servi et Saint Nicolas a procédé à la remise des petits cadeaux.

### ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 15 DECEMBRE 1963

L'Assemblée Générale s'est déroulée dans l'ordre suivant :

Deux minutes de silence ; l'une pour le salut au Drapeau, l'autre à la mémoire des membres disparus. Ensuite, allocution du Président, lecture du rapport d'activité par le Secrétaire, présentation du bilan de la trésor-

rie, rapports des Vérificateurs aux comptes, du Directeur au recrutement et du Président du Comité des Fêtes, élections statutaires.

Environ quatre-vingt membres étaient présents malgré un temps détestable. L'Assemblée a accepté avec reconnaissance l'offre du Secrétaire National Victor Robert, installé actuellement à Linkebeek, 26, rue des Etangs, de mettre de nouveau à notre disposition sa maison et son dévouement pour y recueillir les dons pour l'ouvrage. Par la suite, notre dévoué camarade Georges Naples, 99, rue de Normandie, s'est offert pour transporter à Linkebeek les dons que l'on déposera chez lui pour l'ouvrage.

Un membre adhérent, M. Temmerman, voudrait que l'on s'occupe plus des jeunes d'après guerre. Il fait diverses propositions dans ce sens. On décide de l'adjoindre au Comité.

La séance est levée après décision par l'assemblée de faire envoyer par le Comité, aux Rois Baudouin et Léopold, un télégramme d'indéfectible attachement à la Dynastie.

## Remise de Commandement au 3e Chasseurs Ardennais

Après deux ans de commandement au 3<sup>ème</sup> Bataillon de Ch.A., à Vielsalm, le Lieutenant-Colonel B.E.M. Peterkenne a fait, le 24 février dernier, ses adieux à sa magnifique unité, et remis le commandement au Lieutenant-Colonel B.E.M. Camus.

Dans le crachin qui sévissait, cette prise d'armes dans la cour de la caserne de Rencheux prit malgré l'habituelle et remarquable allure des Béréts Verts de la Salm l'émouvant et triste cachet d'un « adieu ».

De nombreuses personnalités militaires et civiles y assistaient, ainsi que la plupart des Anciens de la Section régionale de Vielsalm. Les jeunes miliciens de la classe sous les armes dissimulaient mal leur émotion, car ils perdaient un chef qu'ils avaient appris à aimer.

Un nouveau commandant ne reste-t-il pas un certain temps un inconnu pour des garçons de cet âge?... et qui aiment montrer qu'ils sont capables de générosité et de confiance?...

★

Notre Président National n'a malheureusement pu assister à la cérémonie. Il a tenu à souligner, dans une lettre d'excuse dont un extrait suit, les sentiments du cadre officiers et sous-officiers du 3<sup>ème</sup> Ch.A., ainsi que des jeunes Béréts Verts qu'il avait contactés au cours de précédentes occasions. Voici cet extrait :

## BAL DE LA HURE

Le bal de la Hure qui a eu lieu au Cercle Baudouin le 7 mars dernier, a été cette année un succès complet. Une extraordinaire ambiance en a été la caractéristique. L'orchestre de Jo Staelens et ses Boys fut plein de dynamisme et le choix des danses qui furent jouées fut digne d'éloges.

Les prestations en intermèdes de Josiane Janvier, André Lahaye et René Vincent ont été extrêmement brillantes. Quant à la tombola, elle a eu, elle aussi, un succès exceptionnel.

Cette belle soirée était rehaussée par la présence de MM. Williot et Lenoir respectivement Bourgmestre et Echevin de l'Instruction Publique de la Commune de Schaarbeek.

## ★ SECTION DE VERVIERS ★

La section a perdu deux membres. Décédés à Verviers, fin décembre 1963 : le Major honoraire Raymond Cleerens (3<sup>e</sup> Ch.A.) et le Sergent Paul Dehayes, du 3<sup>e</sup> Ch.A. également. Nous adressons aux familles, nos condoléances émues.

« Mon cher Colonel,

» J'aurais aimé à cette occasion spéciale vous exprimer mes remerciements personnels et ceux du Conseil d'Administration de la Fraternelle pour le magnifique travail qu'a permis de réaliser votre claire conception du commandement, pleinement efficiente et poursuivie dans le souci constant de l'intérêt supérieur et dans le respect d'une mission essentielle : former des hommes solides, honnêtes et droits. Je suis convaincu que, au sein de votre cadre et de vos soldats, en les amenant à vous comprendre et, mieux encore, à vous aimer, vous avez su les conduire à cette fidélité consentie et à cette loyauté qui furent celles des vrais Chasseurs Ardennais...

» Je vous en remercie très vivement, mon cher Colonel, au nom de la Fraternelle, et je vous félicite chaudement pour la peine que vous vous êtes donnée, et à laquelle Madame Peterkenne a nettement apporté sa généreuse contribution... Les anciens Béréts Verts sont fiers de vous...

» De tout cœur, nous vous adressons nos souhaits cordiaux pour le développement heureux et amplement mérité d'une carrière militaire brillante : nous croyons rencontrer ainsi nos vœux et les vœux de tout le 3<sup>ème</sup> Ch.A. »

## COMMUNIQUE

Le Colonel Hre BORGNIET, Président du « Club Royal Philatélique des Invalides », nous prie de communiquer ce qui suit :

Les 1<sup>er</sup> et 2 août prochains, dans le cadre des cérémonies organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la guerre de 1914 et de la bataille de l'Yser, une EXPOSITION PHILATELIQUE aura lieu dans la grande salle de la F.N.I., 76a, rue Joseph II, à Bruxelles.

Cette exposition, patronée par de nombreuses associations patriotiques sera centrée sur des timbres et plis se rapportant à la guerre 1914-1918. Les anciens reverront à n'en pas douter, avec plaisir des lettres du genre de celles qu'ils ont adressées à leurs parents et amis de 1914 à 1918. Les plus grands spécialistes belges ont promis leur participation. Nous invitons tous les anciens combattants à retenir ces dates, qui seront rappelées en temps utile dans la grande presse et dans la presse anciens combattants.

Le Colonel Borgniet fait appel aux anciens de 1914-18 qui auraient des plis ou lettres se rapportant à cette guerre de bien vouloir les mettre à sa disposition à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain. Ecrire ou téléphoner au Colonel Borgniet, 121, avenue du Kouter, Bruxelles 16. Tél.: 72.54.87. Merci d'avance!

L'entrée à l'exposition est libre, elle sera ouverte de 10 à 18 heures.

## IN MEMORIAM

Nous avons appris par les journaux le décès, au Zoute, le 17 février 1964, à l'âge de 72 ans, du Colonel VAN ESPEN.

Le Colonel Van Espen fut un beau soldat, d'un courage frisant souvent la témérité. Un des faits les plus frappants de sa carrière se situe au 4 août 1914 déjà. Sergent aux Carabiniers Cyclistes, à la tête d'une patrouille de 5 soldats, il désarme et ramène dans nos lignes un peloton de 35 uhlans, officier compris. Il fut le premier militaire belge décoré de la Croix de Guerre en 1914-18. En 1940, il commandait le 1<sup>er</sup> Bataillon du 3<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais.

La Fraternelle présente à Mme Van Espen et à sa famille ses condoléances émues.

## Bourses d'études O.N.I.G.-O.N.A.C. Fonds National des Études

*Allocations d'études et frais d'instruction en faveur des orphelins de guerre, conditions à remplir, modalités d'introduction des demandes*

L'octroi des bourses d'études étant un problème qui généralement est mal connu, la présente étude est de nature à donner toutes directives quant à l'aide matérielle apportée par les œuvres de l'Etat (O.N.A.C., O.N.I.G. et Fonds National des Études) aux ressortissants et tout particulièrement aux victimes de guerre.

## BOURSES D'ETUDES — O.N.A.C.

Les difficultés relatives à l'orientation scolaire des enfants sont, on peut le dire, communes à tous les parents.

Pour bon nombre de ressortissants de l'O.N.A.C., elles se compliquent encore par l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de faire face complètement par eux-mêmes aux frais qu'entraînent les études moyennes ou professionnelles de leurs enfants.

C'est pourquoi l'O.N.A.C. octroie des bourses d'études aux enfants de ses bénéficiaires qui ne sont pas en état de faire entièrement face à leurs frais.

N.B. — Pour mémoire, rappelons brièvement comment se répartissent les ressortissants de l'O.N.A.C., lesquels sont : les Prisonniers Politiques 1914-18 et 1940-45, Prisonniers de guerre 1914-18 et 1940-45, les Agents de renseignements et d'action, les Résistants armés, civils et par la presse clandestine 1940-45, les Combattants du Corps expéditionnaire de Corée et leurs ayants droit, les déportés 1914-18 et 1940-45, réfractaire 1940-45 et leurs ayants droit, les orphelins, veuves et ascendants des victimes civiles et militaires 1914-18 et 1940-45, titulaires d'une pension de réparation ou de dédommagement. Il n'est pas sans intérêt de reproduire le règlement qui est d'application pour la collation de ces bourses.

## RÈGLEMENT POUR L'OCTROI DES BOURSES D'ETUDES

Conditions à remplir pour ce qui concerne les enfants :

- 1) Être fils ou fille d'un bénéficiaire de l'O.N.A.C. ;
- 2) Avoir subi un examen d'orientation scolaire ;
- 3) Être agréé par le jury de l'O.N.A.C. ;
- 4) Avoir terminé avec fruit la cinquième année d'études primaires et suivre au moment de la demande, les cours de la sixième année.

Il est admis que les enfants qui n'ont pas eu l'occasion de solliciter la bourse d'études au moment où ils ont terminé leurs études primaires, peuvent en solliciter une, même s'ils suivent déjà les cours d'un établissement d'enseignement ou professionnel. Ces dernières demandes sont traitées en tant que particuliers, également en tenant compte des conclusions de l'examen d'orientation scolaire ou professionnelle.

Pour ce qui concerne les parents :

Ne pas jouir de revenus et ressources professionnelles suffisants pour assurer complètement par eux-mêmes le paiement des frais d'études.

## GENERALITES

1) Les bénéficiaires des bourses de l'O.N.A.C., en acceptant l'aide qui leur est offerte, prennent l'engagement moral de les rembourser à l'œuvre le jour où leurs moyens le leur permettront.

2) L'assistance des bourses d'études est accordée aux jeunes filles et aux jeunes gens, en vue de toutes études postprimaires : moyennes, normales, techniques, professionnelles et artisanales, y compris les études supérieures et quel que soit le caractère public ou privé de l'établissement où elles se poursuivent, pourvu que cet

établissement offre des garanties sérieuses au point de vue de l'enseignement.

3) Les bourses sont accordées, en principe, aux enfants qui ont terminé leurs études primaires et sont renouvelées, si le bénéficiaire donne satisfaction, jusqu'à la fin des études entreprises et, bien entendu, si la situation sociale des parents ne s'est pas suffisamment améliorée entretemps.

La demande de renouvellement doit être, chaque année, appuyée d'un rapport du chef de l'établissement fréquenté par l'intéressé, d'une enquête sociale et, éventuellement, d'un nouvel examen d'orientation scolaire, suivi d'un examen attentif du jury (par exemple pour le cas de résultats notablement inférieurs à ceux de l'année précédente et, en principe, chaque fois qu'un doute apparaît quant à l'orientation précédemment conseillée aux bénéficiaires.

4) Les bourses sont accordées pour un exercice scolaire et sont liquidées annuellement ou trimestriellement au ressortissant ou à la personne chargée de l'entretien de l'enfant au profit duquel la bourse est accordée.

5) Le montant des bourses est fonction de chaque cas particulier. Il pourra éventuellement comporter, outre le minerval, les frais de livres et autres objets classiques, les frais de déplacement, de pension, d'entretien et même pour les cas où la nécessité en serait établie après une enquête sociale approfondie, compenser le manque à gagner résultant, pour les parents, du fait des études. L'étendue de cette assistance sera déterminée dans chaque cas par l'œuvre, d'après l'importance des frais occasionnés par les études entreprises et la situation matérielle des parents ou de ceux qui ont la charge de l'enfant.

6) Les bourses de l'O.N.A.C. ne peuvent être cumulées en principe, qu'avec une seule bourse (bourses du Fonds des Mieux-Doués, bourses de la Ligue des Familles nombreuses, bourses provinciales et communales).

7) Il est situé sur les demandes par le Président et le Secrétaire-Trésorier général de l'œuvre.

Les demandes de bourses doivent être transmises avant l'ouverture de l'année scolaire, soit au cours de l'année au Secrétariat Régional de l'O.N.A.C. dont dépend la commune où réside le ressortissant.

## FONDS NATIONAL DES ETUDES

*Conditions à remplir, et modalités d'introduction des demandes, pour obtenir une bourse d'études.*

Le Fonds National des Etudes accorde des bourses d'études secondaires aux jeunes bien doués et de condition peu aisée.

Sont seuls admissibles à ces bourses, les élèves qui poursuivent leurs études ou désirent les entamer dans des établissements d'enseignement moyen, d'enseignement normal primaire, d'enseignement normal gardien, d'enseignement artistique, du degré secondaire, d'enseignement technique secondaire des degrés inférieur et supérieur, ainsi que les étudiants poursuivant les cours de l'année préparatoire aux études d'ingénieur technicien ou d'ingénieur civil.

## CONDITIONS A REMPLIR

1) Conditions générales.

Le candidat qui sollicite la bourse, pour la première fois, c'est-à-dire celui qui n'a jamais bénéficié d'une bourse du Fonds National des Etudes, devra satisfaire à une épreuve organisée par un comité de sélection.

Le renouvellement de la bourse est octroyé sur base des résultats scolaires obtenus par le candidat et déclarés suffisants par le comité de sélection.

2) Pour être admissible à la bourse de la première année d'études secondaires (par exemple 6<sup>e</sup> latine), le candidat doit être âgé de moins de 15 ans au 31 décembre 1963. La bourse de la deuxième année d'études ou des années ultérieures ne peut être octroyée au candidat qui était âgé de plus de 15 ans au 31 décembre de l'année scolaire durant laquelle il a entamé la première année d'études secondaires. D'autre part, le bénéficiaire de la bourse est définitivement retiré au candidat qui a répété plus d'une année d'études. Autrement dit, la répétition d'une année dans le cycle des études secondaires, est autorisée, répétition pour laquelle la bourse ne pourra évidemment être accordée. Mais une seconde répétition d'année entraîne l'exclusion définitive du droit à la bourse jusqu'à la fin des études secondaires. Enfin, la bourse ne peut également être octroyée au candidat qui reprend le cours de ses études après une interruption de plus de cinq années.

3) Ressources familiales du candidat.

La bourse d'études secondaires pourra être accordée au candidat dont le revenu net de l'année, imposable à la taxe professionnelle, augmenté des revenus de capitaux mobiliers et de biens immobiliers, et cumulé avec celui des personnes qui ont la charge de leur entretien ou y pourvoient, ne dépasse pas les maxima suivants :

60.000 F lorsque le candidat pourvoit seul à son entretien.

80.000 F lorsque la personne physique qui a la charge de l'entretien du candidat ou y pourvoit, a une seule personne à charge, ce montant s'augmentant d'une somme de 20.000 F pour la deuxième personne à charge et d'une somme de 25.000 F pour chacune des personnes à charge au-delà de la deuxième.

Si, par exemple, votre ménage est composé du chef de ménage, évidemment d'une deuxième personne (épouse) et de trois enfants, le maximum des revenus ne pourra dépasser 150.000 F (80.000 F pour les deux premières personnes : 20.000 F pour le premier enfant et 50.000 F pour les deuxième et troisième enfants).

Cependant, ces maxima sont diminués de moitié pour les candidats qui n'ont pas dépassé l'âge de 14 ans au 31 décembre 1963, c'est-à-dire pour les candidats qui sont nés après le 31 décembre 1949 et qui, jusqu'à présent, n'ont jamais bénéficié d'une bourse d'études secondaires. Pour les élèves de l'enseignement secondaire, la bourse octroyée peut s'élever de 1.000 F à 15.000 F. Elle est de 4.000 F en moyenne. Il est évidemment tenu compte pour le calcul du montant d'un ensemble de facteurs tels que l'âge du candidat, le revenu de la famille, etc.

## MODALITES DE DEMANDE

1) Pour le candidat qui n'a jamais bénéficié d'une bourse du Fonds National des Etudes :

Le représentant légal (père, mère) du candidat doit

demander un formulaire au gouverneur de la province dans laquelle il est légalement domicilié. Toutefois, si le candidat est légalement domicilié dans les communes d'Anvers, Bruxelles, Gand, Liège ou Schaerbeek, c'est au bourgmestre de la commune que doit être adressée la demande de formulaire.

La demande de formulaire sera faite par simple carte postale qui contiendra, en caractères d'imprimerie, les nom, prénoms et adresse complète du candidat, et la nature exacte des études poursuivies pendant l'année scolaire 1963-1964 (par exemple 6<sup>e</sup> latine).

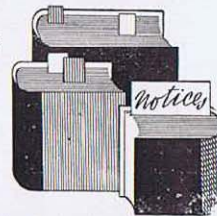
Cette carte postale sera envoyée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1963 et au plus tard le 15 janvier 1964. Aucun document n'y sera annexé. La date du 15 janvier 1964 sera rigoureusement observée.

Mêmes formalités pour l'année 1964.

2) Le candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse du Fonds National des Etudes, n'a aucune formalité à accomplir. Le formulaire de renouvellement de la bourse sera envoyé, en temps opportun, au représentant légal du candidat par le service provincial ou communal intéressé. Le formulaire de demande devra être envoyé, dûment complété, au service provincial ou communal intéressé, au plus tard le 31 janvier 1964 (date rigoureusement observée).

(Extrait du Bulletin de l'A.L., Secteurs I et VI, de janvier 1964.)

## Les livres



LES CHIMERES NOIRES, de Jean Lartéguy (Presses de la Cité).

Il n'est pas nécessaire de présenter Jean Lartéguy dont *Les Centurions* ont assis solidement la réputation. Ce spécialiste du crépuscule des colonisations ne pouvait pas négliger un sujet aussi riche en possibilités de tous genres que celui de la sécession katangaise.

Il est brutal à sa manière et pour tout le monde. Pour l'Union Minière et ses dirigeants qu'il considère comme tirant toutes les ficelles du nouvel Etat dont ils auraient provoqué la création dans le but de protéger les intérêts miniers. Pour les Belges, tant militaires que civils, qu'il charge d'outrances et d'incohérences. Pour les autres blancs accourus à la curée. Pour les noirs sécessionnistes ou unitaires occupés uniquement à retirer des avantages immédiats et locaux du chaos de l'indépendance, note crapuleuse, liquidation d'une tribu rivale et autres délabements de la même veine, leur manque de formation ne leur permettant pas de se mouvoir sur un plan supérieur. Pour l'O.N.U. et ses troupes dont il met en lumière les malhonnêtetés et les crimes. Pour les différentes catégories d'Affreux qui ont ajouté une touche particulière à cette histoire de fous.

L'action est toutefois centrée sur trois « mercenaires » recrutés à Paris : le colonel La Roncière, dogmatiste de

la guerre révolutionnaire qui mettrait le feu aux cinq continents pour vérifier ses théories ; Fons, un peu consul, un peu agent secret, à l'esprit souple et inventif, qui redresse avec astuce les situations les plus désespérées et l'ancien légionnaire Kreis, homme entier mais honnête, qui ne sait pas se courber, vice majeur en Afrique.

Au milieu de cette Afrique en proie à tous les délits, ces trois hommes réussiront un des plus grands bluffs de l'histoire : faire croire au monde que le Katanga existe et mettre en échec les Nations Unies. Mais leurs employeurs gaspilleront les atouts qu'ils leur avaient procurés et tout se terminera de la manière que l'on connaît.

A lire, ne serait-ce qu' pour avoir quelques vues non « conformes » sur cette affaire.

CINQUANTE JOURS A LA DERIVE, par Kenneth Cooke (Calmann-Levy).

Une histoire sans rebondissement, une histoire simple dont il semble à première vue, malaisé de tirer la matière d'un volume.

Un navire est torpillé dans l'Atlantique, quelques jours après avoir quitté Le Cap. Le sous-marin allemand refuse de recueillir les survivants civils, il coule même l'un ou l'autre canot qui a réussi à prendre la mer. Représailles pour les bombardements alliés sur l'Allemagne.

Quatorze hommes réussirent à grimper sur un radeau. Quand le radeau sera découvert, cinquante jours plus tard, il n'en contiendra plus que deux dont un seul survivant : l'auteur. Cinquante jours à lutter pour survivre, très peu de vivres, la faim, la soif, les blessures et les camarades dont les cadavres vont engraisser les requins qui font cortège à l'enjin rudimentaire, Cooke a tenu le journal de bord de cette navigation en crayonnant chaque jour quelques mots sur des bouts de toile à voile. Triomphe de la volonté ! Chance ! En tout état de cause, un récit prenant dans sa simplicité.

AVENTURIERS ET FAVORITES, par Philippe Erlanger (Librairie Académique Perrin).

En chacun de nous palpite un aventurier rival de l'être civilisé auquel nous sommes contraints de laisser la place. C'est vraisemblablement pour cette raison, pour cette nostalgie de notre vraie nature, que nous trouvons beaucoup d'intérêt à lire les brèves études que M. Erlanger a consacré à quelques-uns de ceux qui ont choisi la rude vie franchissant les obstacles qui constituent les lois morales : la famille, les réactions défensives des possédants. Allant d'Alexandre le Grand et Mahomet à Napoléon III et Lola Montes, il nous donne avec nombre de détails les caractéristiques de l'Aventurier. Les chapitres les plus intéressants sont à notre avis ceux consacrés à deux couples : Concini - la Caligai et Cagliostro - Séraphina.

Dans sa collection COUP D'OEIL SUR LE MONDE, les Presses de la Cité semblent vouloir présenter une nouvelle histoire de la guerre de 1914-18. Mais si quelques volumes sont d'auteurs français (*Verdun, La Marne*, de G. Blond) la plupart des ouvrages sont demandés à des Britanniques.

Après *Mutinerie 1917*, de John Williams, viennent de paraître *La Grande Offensive - Somme 1916*, de Brian Gardner, et *1918 - Le Dernier Acte*, de Barrie Pitt.



Le rapprochement entre les points de vue d'historiens de nationalités différentes, dont les conceptions s'écartent, peut amener le lecteur à inverser le jugement qu'il tient, peut amener le lecteur à réviser le jugement qu'il avait porté sur certains événements et la publication d'ouvrages conçus en dehors des idées généralement admises ne peut, en définitive, que servir la cause de l'histoire.

Cela étant dit, il n'en reste pas moins que les Anglais vont, à leur habitude, un peu fort. Prétendre, comme le fait Pitt, qu'en 1916, l'armée anglaise était aux yeux des Allemands devenue l'adversaire majeur : rejeter avec acharnement et injustice sur les Français, l'échec initial de l'offensive de la Somme, comme le fait Gardner, alors que cette opération était montée avec des troupes sans expérience aucune, encadrées par des officiers non aguerris, ne peut avoir que des relations très lointaines avec la vérité historique. E.S.

## Les Chasseurs Ardennais et la Littérature

Dans les n° 59 et 60 de notre bulletin, nous avons énuméré divers livres et écrits intéressants, ayant trait à nos formations de Chasseurs Ardennais, notamment pendant la période des dix-huit jours en 1940. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude en signalant à votre attention de nouveaux titres, parmi lesquels :

LA SURPRISE DU 10 MAI

CH.A. CONTRE KOMMANDO NIWI

(Revue : « L'Armée - La Nation », n° 3 et 4 de 1946, édité par le Ministère de la Défense Nationale.)

On doit être reconnaissant à l'ancien officier porte-drapeau du 1<sup>er</sup> Ch.A., M. Bourguignon, actuellement archiviste de l'État à Arlon, d'avoir rassemblé, en captivité même, les éléments nécessaires à l'élaboration de son étude sur le parachutage du commando allemand Niwi (Nives-Witry) à l'arrière des compagnies de couverture du 1<sup>er</sup> Ch.A. Grâce à sa connaissance de l'allemand, il a pu puiser dans les revues et journaux allemands de l'époque — en les ramenant à leurs justes proportions — les données permettant d'éclairer les esprits sur la conception et le déroulement de cette action que l'O.K.W. considérait comme « sans précédent dans l'histoire ».

Il est captivant de lire à quel point cet événement fut une surprise, comment furent débarqués les 400 hommes du colonel Garsky et du commandant Krüger et comment ils furent contre-attaqués par des éléments de la 10<sup>e</sup> Cie Motos, par trois patrouilles de la 2<sup>e</sup> Cie/1Ch.A. et la patrouille Schweicher du II Bon/1Ch.A. Le combat victorieux de Léglise, mené par la 10<sup>e</sup> Cie, est mis particulièrement en valeur, ainsi que les efforts couronnés de succès de la patrouille Schweicher pour empêcher les tentatives des paras allemands de couper le chemin de repli du II Bon/1Ch.A.

Le texte paru dans « L'Armée - La Nation » est cependant parsemé de lacunes (surtout de mots déformés) qui ont conduit l'auteur à republier, en août 1948, dans le quotidien « La Meuse-Luxembourg » l'article maltraité. Il n'y a malheureusement plus possibilité de se procurer d'exemplaires de ces journaux auprès de la rédaction qui ne possède plus que les numéros reliés de sa collection. Quant à l'auteur, il a si bien prêté les tirages qu'il s'était réservés, qu'il ne dispose plus actuellement que d'un seul jeu. Ceci nous prouve à suffisance que les amis à qui on veut faire plaisir en leur communiquant des ouvrages ou revues, vous paient parfois bien mal en retour !

BRIOCHE & Cie ENGAGES, par Léon Norgez. (Editions Parchim, à Bruxelles).

Ce livre nous fait quitter le monde combattant de la campagne des dix-huit jours, pour suivre en captivité deux sergents de Ch.A., prisonniers des Allemands. Ceux qui ont vécu les pénibles années 1940-45 derrière les barbelés ont connu au hasard de leurs pérégrinations des lieux et des aventures tels que Léon Norgez nous les rapporte. Il s'agit d'un témoignage établi par un chrétien pratiquant sincère, avec beaucoup d'humour et de sensibilité. Comme Léon Norgez le dit lui-même dans son livre, il a peint la vie des camps « ni trop noire, ni trop rose ». On lit cette espèce de journal de route avec beaucoup d'intérêt et l'on comprend que, si la vie communautaire passée derrière les barbelés a soudé les hommes de toutes conditions rassemblés là par le hasard, combien sont d'autant plus solides les liens existant entre deux hommes ayant appartenu à la même unité.

Il y aurait beaucoup de pages à citer particulièrement, mais qu'il nous suffise de mentionner le déroulement de cette grève victorieuse menées par nos deux amis contre le manque de soins médicaux dans la fabrique où ils étaient les seuls Belges (l'un interprète et l'autre, homme de confiance) parmi un commando de Français fortes têtes qui n'aimaient pas particulièrement la Belgique, à cause du mauvais effet des discours de Paul Reynaud. Les Ardennais, par ce coup d'éclat, se sont gagnés la confiance unanime de leurs camarades et l'estime de tous les travailleurs allemands de la fabrique. Nous ne pouvons que conseiller à nos lecteurs de lire (ou même de relire) cet ouvrage bien conçu, bien écrit et bien présenté.

\*

Nous terminerons ici notre relevé avec la conviction que nous n'avons pas épuisé la liste des livres et écrits parus sur les Chasseurs Ardennais. (Nous songeons particulièrement à « L'Armée des Ch.A. », par V. Robert, dont nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire). Nous serions reconnaissants à nos lecteurs de nous faire parvenir en communication pour quelques jours éventuellement, tout livre dont nous n'aurions pas parlé et qui pourrait leur tomber sous la main. Car tout n'est pas encore dit sur les Ch.A. !

P. TALBOT.

Imprimerie-Editions Draps - Wemmel - Tél. 78.94.75